



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers**en exercice :** 29**Présents :** 22**Votants :** 28**OBJET :**

Travaux de mise en conformité
du cinéma Le Margot – Plan de
financement

N° 006/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 24 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, FONTANEL, PRADO, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Monsieur DULOUDARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 15 décembre 2022 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DAVID

Au titre de l'année 2023, la commune de Nérac souhaite investir dans la mise en conformité du cinéma Le Margot.

La dernière visite de la commission de sécurité, les inspections annuelles pour l'entretien de la couverture du bâtiment, ainsi que les différentes vérifications annuelles nous conduisent aujourd'hui à envisager les travaux suivants :

- Le démontage des sièges et des revêtements de sol de la salle de cinéma ;
- La réfection d'un faux plafond isolant dans la salle de cinéma ;

AR Prefecture

047-214701955-20230124-DEL0062023-DE
Reçu le 26/01/2023

- La réfection de l'éclairage d'ambiance en LED et de sécurité du bâtiment, de la sonorisation dans la salle de cinéma ;
- La mise en conformité pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR) des sanitaires et du sol de la salle de cinéma, de la banque d'accueil du public ;
- L'isolation conformément à la réglementation incendie d'un local archivage à l'étage ;
- Le remplacement de la centrale incendie existante par un SSI plus performant, notamment des flashs lumineux dans les locaux isolés et des diffuseurs sonores à message pré-enregistrés ;

Le remontage des sièges dans la salle de cinéma tiendra compte des contraintes d'exploitation et permettra des circulations plus larges.

Le coût global estimé de l'opération est de 106 670 € HT, dont 15 860 € HT d'honoraires divers.

L'opération est prévue pour 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE

- De solliciter différents co-financeurs afin de bénéficier de 69 335,50 € de co-financements.
- D'adopter le plan de financement suivant :

DETR 2023 (Etat) (40%)	42 668,00 €
FACIL 2023 – Equipement de centralité (Département) (25%)	26 667,50 €
Commune de Nérac (35%)	37 334,50 €
Total cofinancements HT	106 670,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
prefecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,

